



Chèque de banque sans notre accord

Par **david69680**, le **03/03/2010** à **12:28**

Bonjour,

Suite à un prêt relais arrivant à terme , notre banque (caisse d'épargne) nous a obligé à faire une expertise de notre bien.

Le bien étant loué et n'avons plus de contacts avec les locataires , l'expertise a été faite de l'extérieur.

Suite à cette expertise , le report de prêt relais a été refusé.

Etant donné que nous ne sommes pas d'accord sur cette expertise nous ne voulons pas la payer (436.54 euros)

Le directeur de l'agence vient de nous annoncer au téléphone aujourd'hui qu'il allait faire un cheque de banque depuis notre compte pour régler l'expertise

A-t-il le droit de le faire ? Que pouvons nous faire ?

Merci de votre réponse

Salutations